



Déclaration Liminaire

Du CSA du 19 octobre 2023

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les membres du comité Social d'Administration.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre du premier CSA sous la présidence de Mr DEBARBIEUX, nouveau chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Nous profitons pour remercier son prédécesseur pour la qualité des échanges lors de sa mandature au sein de cette instance représentative.

De surcroît, **la section locale Force Ouvrière Justice** souhaite poursuivre un dialogue social constructif, nourri et en toute transparence dans l'intérêt des personnels et de la continuité du service public.

La notion d'équilibre nous paraît essentiel dans le cadre de nos rapports professionnels et des arbitrages à venir portant sur différents sujets inhérents à notre établissement pénitentiaire.

Lors des dernières élections professionnelles les personnels ont accordé massivement leur confiance à **Force Ouvrière Justice** pour porter leurs revendications au plus haut sommet de l'Etat.

Cette confiance se concrétise par une réforme statutaire historique pour les personnels : passage en catégorie B pour le CEA et A pour le CDC accompagnée d'augmentations significatives indemnitaires.

Parallèlement, certaines organisations professionnelles qui ont brillé par leurs absences lors des discussions portant sur cette réforme sont contraintes de se réfugier dans une stratégie de démagogie pour masquer leur braquet d'incompétence et d'insuffisance.

D'autant plus, lors de notre échange avec le conseiller du Ministre de la justice en présence de l'adjoint au chef d'établissement, de la secrétaire générale de la DISP de Paris et de la DRH, la secrétaire locale de l'UFAP-UNSA Justice de Fleury-Mérogis a reconnu que c'est une réforme valorisante pour les personnels et pour la reconnaissance de notre métier mais son organisation est opposée aux contractuels. Nous prenons acte !!



Pour **Force Ouvrière Justice** il est temps de tirer la chasse à cette diarrhée intellectuelle !

« Les chiens aboient et la caravane passe »

Force Ouvrière Justice reste quant à elle droit dans ses « rangers » et continuera à militer pour de meilleures conditions de travail, de vie et de sécurité pour ces hommes et ces femmes qui servent dignement notre administration.

Par ailleurs, en date du 18 octobre 2023 le Ministre de la Justice, Garde des sceaux a inauguré le centre de détention d'une capacité de 406 places. **Force Ouvrière Justice** ne peut que se réjouir de ce nouveau satellite sur le domaine pénitentiaire.

Désormais, avec cette nouvelle entité la vieille dame change de classification pour être le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Dans un contexte de surpopulation carcérale prégnante, notre organisation professionnelle restera vigilante sur l'organisation et la qualité de vie au travail sur le nouveau centre de détention du CP de Fleury-Mérogis et plus largement sur notre établissement pénitentiaire dans son ensemble.

Il serait inconcevable d'habiller Pierre pour déshabiller Paul à l'instar de la mise en œuvre des ELSP.

De ce fait, par ce constat partagé nous alertons le Chef d'établissement et le directeur Interrégional sur l'érosion de notre effectif qui impactera sur le fonctionnement de notre établissement.

Nous rappelons que le mode dégradé ne saurait être la norme dans ce contexte particulier générateur de mal être au travail et de risques professionnels comme indiqué par une note du 17 septembre 2018 portant sur l'organisation des services en établissement pénitentiaire.

Nous rappelons que **Force Ouvrière Justice** demande un audit des organisations de services pour affiner notre réflexion d'ensemble et dégager d'autres bibliothèques de cycles de travail dans l'objectif de concilier vie professionnelle et vie familiale. Nous restons malheureusement la seule administration à avoir un cycle matin-nuit si destructeur.

De plus, **Force Ouvrière Justice** sollicite une bienveillance dans l'organisation des fêtes de fin d'année qui reste un moment particulier pour bon nombre de personnels au regard notamment de l'éloignement géographique.

D'autre part, dans le contexte actuel la 1ere ministre Elisabeth BORNE a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence Attentat ».

A ce titre, en responsabilité nous demandons à la communauté pénitentiaire de redoubler de vigilance et de solidarité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos murs dans un souci constant de sécurité au regard de la menace réelle qui pèse sur notre territoire.

Pour conclure, les membres élus du CSA **Force Ouvrière Justice** continueront à répondre présents pour garantir aux personnels tous corps et grades confondus la reconnaissance et la valorisation de notre profession dans son ensemble.

Adresse du Bureau local : espace Aréna 07 avenue des Peupliers

91700 Fleury-Mérogis

Mails : fo.ma-fleury@justice.fr

mafleury@fojustice.fr

Les membres du CSA **FO Justice Fleury-Mérogis**

Le 19 octobre 2023

Tél Externe : 0169723240/41

Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

